

Section C : Normes techniques

[Cette section ne portera que sur les exigences professionnelles et les normes régissant les produits liés au service en question.]

Section D : Droit des entreprises

[Cette section examinera, en bref, les considérations liées à l'établissement d'une unité administrative distincte constituée en société dans le pays cible. On y indiquera notamment si une telle démarche est recommandable ou nécessaire dans le secteur en question.]

Constitution en société

- Quels sont les types de sociétés existants?
- Faut-il suivre des procédures particulières?

Régime fiscal

- Quelles sont les lois fiscales du pays?
 - taux d'imposition et procédures de déclaration
 - conventions fiscales, conventions de double imposition entre le pays cible et le Canada (le cas échéant).

Investissement et partenariat

- Quelles lois régissent l'investissement étranger, la coentreprise, la propriété, la propriété étrangère?

Rapatriement des bénéfices

- Y a-t-il des lois ou des exigences de déclaration à cet égard?
 - retenues d'impôt, etc.
 - paiement d'intérêts
 - lois régissant le mouvement des capitaux

CHAPITRE 5 : PERSONNES-RESSOURCES PRINCIPALES

Gouvernement canadien

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international — Secteur de responsabilité lié au marché cible
- Centres du commerce international
- Ambassade du Canada dans le pays cible
- Consulats et délégués commerciaux

Gouvernement du pays cible

- Ambassade et consulats au Canada